



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déclaration unique d'embauche

Question écrite n° 115463

Texte de la question

M. Max Roustan attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur une formalité administrative qui semble redondante. Lorsqu'un employeur engage un employé, il remplit une déclaration unique d'embauche. Mais lorsque cet employeur est situé en zone franche urbaine (ZFU) ou en zone de redynamisation urbaine (ZRU), il doit à nouveau remplir une nouvelle déclaration. Il se trouve que beaucoup de sociétés n'ont pas rempli cette formalité supplémentaire et se trouve confrontés à des contrôles qui se terminent par des sanctions importantes. Il lui demande en conséquence s'il peut donner des avis de clémence à ses services dans cette situation car il semble que cette déclaration fasse double emploi.

Données clés

Auteur : [M. Max Roustan](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115463

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 198